

STRATEGIE ACTIONS SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2022

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2022

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers trimestriels ci-joints de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA, qui comprennent le bilan au 30 septembre 2022 faisant ressortir un total de 1 295 778 DT, ainsi que l'état de résultat faisant apparaître un bénéfice de 20 450 DT, et l'état de variation de l'actif net faisant ressortir un actif net de 1 285 042 DT pour le trimestre clos à cette date, et les notes annexes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de STRATEGIE ACTIONS SICAV SA arrêtés au 30 septembre 2022, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour le trimestre clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Observations

Nous attirons votre attention sur les observations suivantes :

- ✓ Les emplois en liquidités et quasi liquidités représentent 24,12% de l'actif total au 30 septembre 2022. Cette proportion est en dessus du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

- ✓ La note 2.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces questions.

Tunis, le 28 octobre 2022

Le Commissaire aux Comptes

ECC MAZARS

Borhen CHEBBI

BILAN
ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2022
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	30/09/2022	30/09/2021	31/12/2021
<u>ACTIF</u>				
<u>Portefeuille-titres</u>				
-				
Actions et droits rattachés		344 478	870 931	717 292
Obligations et valeurs assimilées		577 782	583 844	594 803
Titres OPCVM		60 968	-	80 769
	3.1	983 228	1 454 775	1 392 864
<u>Placements monétaires et disponibilités</u>				
Placements monétaires		-	-	-
Disponibilités	3.2	312 550	486 682	374 728
		312 550	486 682	374 728
TOTAL ACTIF		1 295 778	1 941 457	1 767 592
<u>PASSIF</u>				
Opérateurs créditeurs	3.3	5 196	7 429	7 018
Autres créditeurs divers	3.4	5 540	5 713	1 970
TOTAL PASSIF		10 736	13 142	8 988
Capital	3.5	1 264 829	1 890 197	1 719 223
Sommes distribuables	3.6	20 213	38 118	39 381
Sommes distribuables des exercices antérieurs		-	-	-
Sommes distribuables de l'exercice en cours		20 213	38 118	39 381
ACTIF NET		1 285 042	1 928 315	1 758 604
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 295 778	1 941 457	1 767 592

ETAT DE RESULTAT
PERIODE ALLANT DU 1er JUILLET 2022 AU 30 SEPTEMBRE 2022
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Du 01/07/2022 2 au 30/09/2022 2	Du 01/01/2022 2 au 30/09/2022 2	Du 01/07/2020 21 au 30/09/2020 21	Du 01/01/2020 1 au 30/09/2020 1	Du 01/01/2021 21 au 31/12/2021 21
Revenus du portefeuille-titres		15 256	40 963	33 149	66 087	77 376
Dividendes	4.1	6 532	14 991	24 262	39 270	41 671
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.2	8 724	25 972	8 887	26 817	35 705
Revenus des placements monétaires	4.3	1 423	4 088	1 884	5 178	6 928
<i>Total des revenus des placements</i>		16 679	45 051	35 033	71 265	84 304
Charges de gestion des placements	4.4	<5 196>	<16 592>	<7 428>	<22 934>	<29 953>
Revenu net des placements		11 483	28 459	27 605	48 331	54 351
Autres charges	4.5	<2 281>	<7 519>	<2 639>	<9 941>	<12 226>
Résultat d'exploitation		9 202	20 940	24 966	38 390	42 125
Régularisation du résultat d'exploitation		<512>	<727>	<40>	<272>	<2 744>
Sommes distribuables de la période		8 690	20 213	24 926	38 118	39 381
- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		512	727	40	272	2 744
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		17 923	59 976	9 850	21 924	872
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		<13 338>*	<90 366>*	21 497	49 352	13 094
Frais de négociation de titres		6 663*	<1 911>*	<1 085>	<5 883>	<6 986>
Droit de sortie		-	776	-	-	-
Résultat net de la période		20 450	<10 585>	55 228	103 783	49 105

*Il s'agit d'un reclassement de 6 986 dt correspondant à une moins-value réalisée, qui a été présentée parmi les frais de négociation de titres au 30/06/2022 au lieu d'être présentée parmi les plus ou moins-values réalisées sur cession de titre.

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET DE STRATEGIE ACTIONS SICAV SA

PERIODE ALLANT DU 1er JUILLET 2022 AU 30 SEPTEMBRE 2022

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Du 01/07/2022 au 30/09/2022	Du 01/01/2022 au 30/09/2022	Du 01/07/2021 au 30/09/2021	Du 01/01/2021 au 30/09/2021	Du 01/01/2021 au 31/12/2021
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	20 450	<10 585>	55 228	103 783	49 105
Résultat d'exploitation	9 202	20 940	24 966	38 390	42 125
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	17 923	59 976	9 850	21 924	872
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	<13 338>*	<90 366>*	21 497	49 352	13 094
Frais de négociation de titres	6 663*	<1 911>*	<1 085>	<5 883>	<6 986>
Droit de sortie	-	776	-	-	-
<u>Distributions de dividendes</u>	-	<30 398>	-	<13 368>	<13 368>
<u>Transactions sur le capital</u>	<33 078>	<432 579>	<2 334>	<287 179>	<402 212>
Souscriptions	-	-	-	-	-
Capital	-	-	-	-	-
Régularisation des sommes non distribuables	-	-	-	-	-
Régularisation des sommes distribuables	-	-	-	-	-
Rachats	<33 078>	<432 579>	<2 334>	<287 179>	<402 212>
Capital	<33 233>	<429 806>	<2 214>	<281 193>	<391 899>
Régularisation des sommes non distribuables	667	6 937	<80>	<4 059>	<5 914>
Régularisation des sommes distribuables	<512>	<9 710>	<40>	<1 927>	<4 399>
<u>Variation de l'actif net</u>	<12 628>	<473 562>	52 894	<196 764>	<366 475>
<u>Actif net</u>					
En début de la période	1 297 670	1 758 604	1 875 421	2 125 079	2 125 079
En fin de la période	1 285 042	1 285 042	1 928 315	1 928 315	1 758 604
<u>Nombre d'actions</u>					
En début de la période	597	776	827	953	953
En fin de la période	582	582	826	826	776
<u>Valeur liquidative</u>	2 207,976	2 207,976	2 334,522	2 334,522	2 266,242
<u>Taux de rendement annualisé</u>	6,26%	-0,44%	11,68%	7,22%	2,34%

*Il s'agit d'un reclassement de 6 986 dt correspondant à une moins-value réalisée, qui a été présentée parmi les frais de négociation de titres au 30/06/2022 au lieu d'être présentée parmi les plus ou moins-values réalisées sur cession de titre.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte, de type distribution, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Elle a été créée le 29 décembre 2005 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres de la SICAV est assurée par la société SMART ASSET MANAGEMENT.

TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres de la SICAV.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV.

La société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 septembre 2022 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leurs valeurs de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30 septembre 2022 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative à la date d'arrêté.

2.3 Evaluation des autres placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 septembre 2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 ».

La société détient au 30/09/2022 une souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 valorisée à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines. Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthodes comptable a été appliqué d'une manière prospective depuis l'exercice clos le 31 décembre 2020.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Capital social

Le capital social est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 Le résultat net de la période

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

2.7 Sommes distribuables de la période

Les sommes distribuables de la période correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré ou diminué de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

3 – NOTES SUR LE BILAN

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 30 septembre 2022 se détaille comme suit :

A- Actions et droits rattachés

	<u>Code ISIN</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
ASSURANCES MAGHREBIA	TN000783001	50	2 800	2 789	0,22%
BIAT	TN000180045	700	50 655	58 607	4,52%
CARTHAGE CEMENT	TN000740001	13 000	23 183	24 701	1,91%
EURO-CYCLES	TN000757001	250	8 434	7 709	0,59%
I.C.F.	TN000320075	810	69 483	76 612	5,91%
MPBS	TN000762001	3 200	15 827	15 681	1,21%
ONE TECH HOLDING	TN000753001	2 272	18 592	16 723	1,29%
SAH LILAS	TN000761001	1 000	8 767	9 777	0,75%
SAH LILAS DA 2022-1/4	TNZTIVM7NY7	1 558	3 356	2 961	0,23%
SAM	TN000774001	1	9	4	0,00%
SIAME	TN000659001	12 400	48 833	43 352	3,35%
TELNET HOLDING	TN000744001	4 000	33 144	29 873	2,31%
TUNINVEST-SICAR	TN000410020	8 001	85 120	55 689	4,30%
Total actions et droits rattachés			368 203	344 478	26,58%

B- Obligations et valeurs assimilées

Obligations de sociétés

	<u>Code ISIN</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
STB 2008/2	TN000260102	2 000	38 419	39 432	3,04%
Total obligations de sociétés			38 419	39 432	3,04%

**Bons du trésor
assimilables**

	<u>Code ISIN</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
BTA 13 MAI 2027 7.2%	TN000800074	567	508 252	538 350	41,55%
Total Bons du trésor assimilables			508 252	538 350	41,55%
Total obligations et valeurs assimilées			546 671	577 782	44,59%

C- Titres OPCVM

FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	TNBICIOE13Y6	583	57 856	60 968	4,71%
Total OPCVM			57 856	60 968	4,71%

3.2 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 30 septembre 2022 se détaille comme suit :

	<u>30/09/2022</u>	<u>30/09/2021</u>	<u>31/12/2021</u>
Amen Bank Pasteur	311 538	478 246	363 916
Intérêts courus sur dépôt à vue	1 741	2 321	2 153
Retenue à la source sur intérêts dépôt à vue	<348>	<464>	<431>
Vente titres à encaisser	<381>	12 803	11 956
Achats de titres à régler	-	<6 224>	<2 866>
	312 550	486 682	374 728

3.3 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 30 septembre 2022 se détaille comme suit :

	<u>30/09/2022</u>	<u>30/09/2021</u>	<u>31/12/2021</u>
Rémunérations du distributeur exclusif à payer	2 587	4 150	3 863
Rémunérations du dépositaire à payer	1 500	1 500	1 500
Rémunérations du gestionnaire à payer	1 109	1 779	1 655
	<u>5 196</u>	<u>7 429</u>	<u>7 018</u>

3.4 Autres créiteurs divers :

Le solde de cette rubrique au 30 septembre 2022 se détaille comme suit :

	<u>30/09/2022</u>	<u>30/09/2021</u>	<u>31/12/2021</u>
Honoraires du commissaire aux comptes à payer	5 308	5 211	1 621
Contribution sociale de solidarité à payer	125	150	200
Redevances CMF à Payer	107	158	149
Autres (retenue à la source à payer)	-	157	-
TCL à payer	-	37	-
	<u>5 540</u>	<u>5 713</u>	<u>1 970</u>

3.5 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2022 au 30 septembre 2022 se détaillent comme suit :

Capital au 1^{er} janvier 2022

Montant	1 719 223
Nombre de titres	776
Nombre d'actionnaires	29
Souscriptions réalisées	-
Montant	-
Nombre de titres	-
Nombre d'actionnaires entrants	-

Rachats effectués

Montant	<429 806>
Nombre de titres	194
Nombre d'actionnaires sortants	5

Autres mouvements

Frais de négociation de titres	<1 911>*
Droit de sortie	776
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	59 976
Plus ou moins-value réalisées sur cession de titres	<90 366>*
Régularisations des sommes non distribuables	6 937

Capital au 30 septembre 2022

Montant	1 264 829
Nombre de titres	582
Nombre d'actionnaires	24

*Il s'agit d'un reclassement de 6 986 dt correspondant à une moins-value réalisée, qui a été présentée parmi les frais de négociation de titres au 30/06/2022 au lieu d'être présentée parmi les plus ou moins-values réalisées sur cession de titre.

3.6 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 30 septembre 2022 se détaillent comme suit :

	<u>30/09/2022</u>	<u>30/09/2021</u>	<u>31/12/2021</u>
Résultat d'exploitation	20 940	38 390	42 125
Régularisation du résultat d'exploitation	<727>	<272>	<2 744>
Sommes distribuables des exercices antérieurs	-	-	-
	<u>20 213</u>	<u>38 118</u>	<u>39 381</u>

4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Dividendes :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} janvier au 30 septembre 2022 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/07/2022</u> <u>au</u> <u>30/09/2022</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2022</u> <u>au</u> <u>30/09/2022</u>	<u>Période du</u> <u>01/07/2021</u> <u>au</u> <u>30/09/2021</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2021</u> <u>au</u> <u>30/09/2021</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2021</u> <u>au</u> <u>31/12/2021</u>
Dividendes	6 532	14 991	24 262	39 270	41 671
	6 532	14 991	24 262	39 270	41 671

4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} janvier au 30 septembre 2022 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/07/2022</u> <u>au</u> <u>30/09/2022</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2022</u> <u>au</u> <u>30/09/2022</u>	<u>Période du</u> <u>01/07/2021</u> <u>au</u> <u>30/09/2021</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2021</u> <u>au</u> <u>30/09/2021</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2021</u> <u>au</u> <u>31/12/2021</u>
Intérêts sur BTA	8 232	24 427	37 095	24 427	32 659
Intérêts sur obligations	492	1 545	<28 208>	2 390	3 046
	8 724	25 972	8 887	26 817	35 705

4.3 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} janvier au 30 septembre 2022 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/07/2022</u> <u>au</u> <u>30/09/2022</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2022</u> <u>au</u> <u>30/09/2022</u>	<u>Période du</u> <u>01/07/2021</u> <u>au</u> <u>30/09/2021</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2021</u> <u>au</u> <u>30/09/2021</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2021</u> <u>au</u> <u>31/12/2021</u>
Intérêts sur dépôt à vue	1 423	4 088	1 884	5 178	6 928
	1 423	4 088	1 884	5 178	6 928

4.4 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} janvier au 30 septembre 2022 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/07/2022</u> <u>au</u> <u>30/09/2022</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2022</u> <u>au</u> <u>30/09/2022</u>	<u>Période du</u> <u>01/07/2021</u> <u>au</u> <u>30/09/2021</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2021</u> <u>au</u> <u>30/09/2021</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2021</u> <u>au</u> <u>31/12/2021</u>
Rémunérations du distributeur	2 587	8 499	4 150	12 939	16 802
Rémunérations du dépositaire	1 499	4 450	1 499	4 450	5 950
Rémunérations du gestionnaire	1 110	3 643	1 779	5 545	7 201
	5 196	16 592	7 428	22 934	29 953

4.5 Autres charges :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} janvier au 30 septembre 2022 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/07/2022</u> <u>au</u> <u>30/09/2022</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2022</u> <u>au</u> <u>30/09/2022</u>	<u>Période du</u> <u>01/07/2021</u> <u>au</u> <u>30/09/2021</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2021</u> <u>au</u> <u>30/09/2021</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2021</u> <u>au</u> <u>31/12/2021</u>
Honoraires commissaire aux comptes	1 792	5 981*	1 785	5 221	6 863
Redevances CMF	328	1 053	482	1 491	1 947
Autres retenues	46	198*	60	194	269
TCL	40	162	262	2 885	2 947
Contribution sociale de solidarité	75	125	50	150	200
	2 281	7 519	2 639	9 941	12 226

*Il s'agit d'un reclassement de 672 dt correspondant à des honoraires du commissaire aux comptes, qui ont été présentés parmi les autres retenus au 30/06/2022 au lieu d'être présentée parmi les honoraires commissaire aux comptes.

5 - Rémunération du gestionnaire, du distributeur et du dépositaire :

La gestion de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV est confiée à SMART ASSET MANAGEMENT ; celle-ci est chargée des choix des placements de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit annuellement 30% de la commission globale de gestion calculée à hauteur de 1% TTC sur l'actif net placé en obligations et en valeurs monétaires et 1,5% TTC sur l'actif net placé en actions. En plus de la commission précitée, le gestionnaire perçoit 75% de la commission de surperformance s'élevant à 10% de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé, équivalent au taux moyen du marché monétaire brut, majoré d'une prime de risque arrêtée par le conseil d'administration à la fin de chaque période et fixée à 2%.

La distribution et la gestion administrative et comptable de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV sont confiées à TUNISIE VALEURS. En contrepartie, le distributeur exclusif perçoit annuellement 70% de la commission globale de gestion calculée à hauteur de 1% TTC sur l'actif net placé en obligations et en valeurs monétaires et 1,5% TTC sur l'actif net placé en actions. En plus de la commission précitée, TUNISIE VALEURS perçoit 25% de la commission de surperformance s'élevant à 10% de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé, équivalent au taux moyen du marché monétaire brut, majoré d'une prime de risque arrêtée par le conseil d'administration à la fin de chaque période et fixée à 2%.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire pour la société STRATEGIE ACTIONS SICAV. Elle est notamment chargée à ce titre :

- De conserver les titres et les fonds de la société.
- D'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement des rachats aux actionnaires sortant.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit annuellement une rémunération de 0,05% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT et un plafond de 15 000 DT HT.